



CONTRIBUTION À LA RÉVISION DU PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE (PPA) DE MONTPELLIER

**Etude
2012**

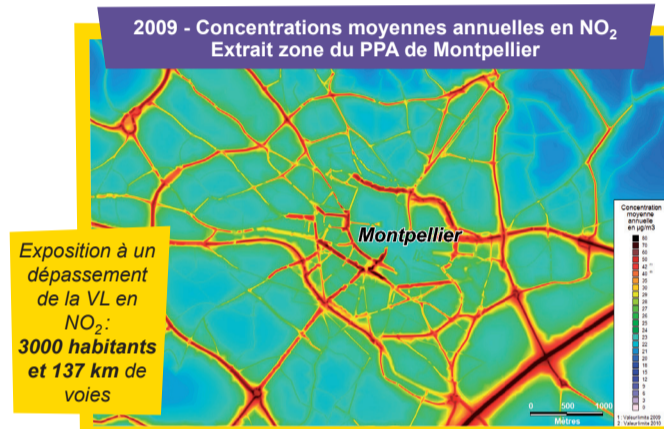
Un partenariat DREAL LR et AIR LR

Dans les agglomérations de plus de 250 000 habitants et des zones où les valeurs limites réglementaires sont dépassées ou risquent de l'être, les plans de protection de l'atmosphère (PPA), rédigés sous l'autorité du Préfet de département, définissent les objectifs et les mesures, réglementaires ou portées par les acteurs locaux, qui permettent de ramener les concentrations en polluants atmosphériques à un niveau inférieur aux valeurs limites réglementaires.

Aide à la définition des objectifs de réduction des émissions

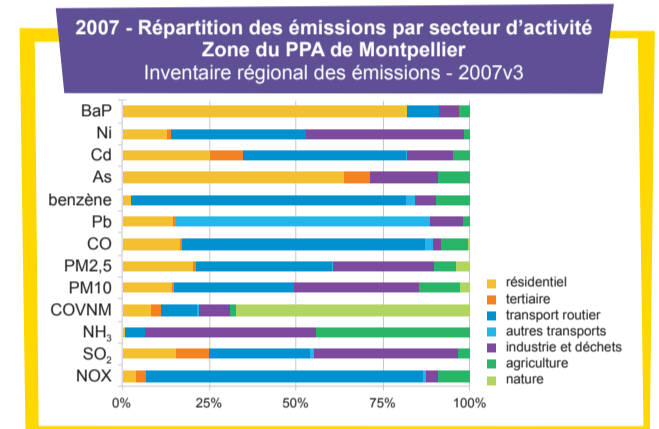
Etat des lieux Qualité de l'air

En 2009, les valeurs limites (VL) annuelles en NO₂, PM 10 et PM 2,5 sont dépassées.



Etat des lieux Émissions

Pour la majorité des polluants, les émissions sont principalement issues des secteurs des transports et du résidentiel (logements).

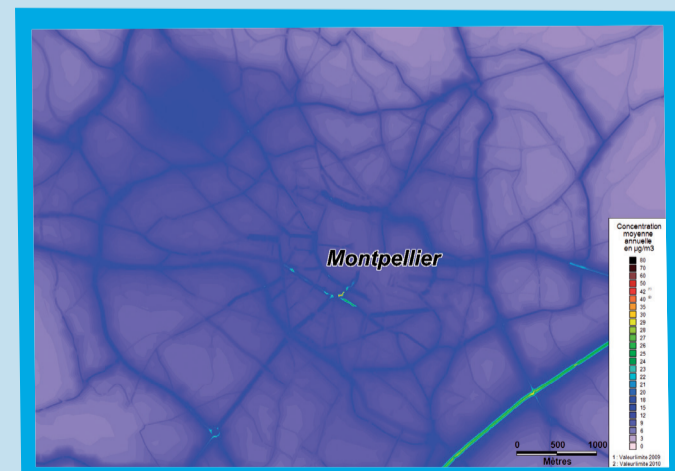
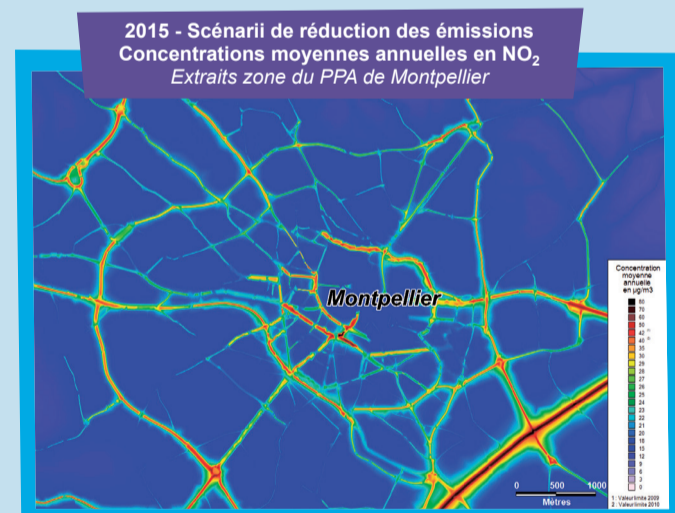
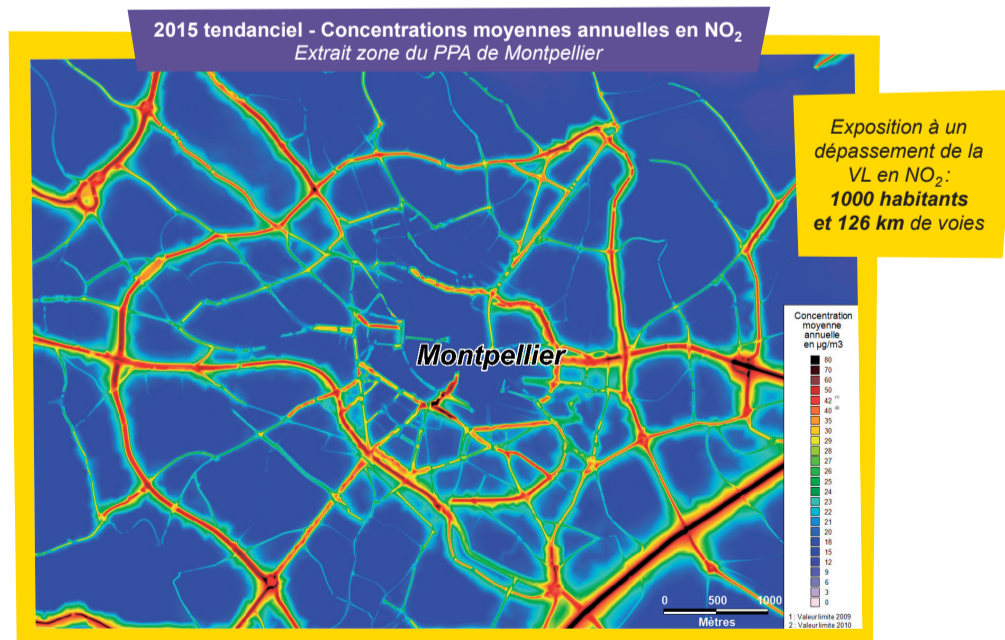


Scénario tendanciel

Intègre certaines mesures nationales (normes EURO, scénario énergétique,...) et des mesures locales (mise en place de nouvelles lignes de transport en commun, piétonnisation,...).

En 2015, comme en 2009, les valeurs limites continueront à être dépassées pour le NO₂, les PM 10 et les PM 2,5.

Simulation de réduction des émissions



A SUIVRE EN 2013 ...

Validation du plan d'action

Les mesures de réduction de polluants proposées dans le cadre du PPA seront modélisées pour les horizons 2015 et 2020. Ces mesures ont pour objectif de faire diminuer les concentrations dans les zones les plus densément peuplées.

Les indicateurs de suivi

Des indicateurs harmonisés au niveau national permettront un suivi des actions. Les effets sur la réduction des émissions, l'amélioration des concentrations et l'exposition des populations seront ainsi quantifiés.